



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 134 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait le point de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies au 2 octobre 2014 et met à jour les informations figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la question (A/68/524/Add.1).

Quatre indicateurs principaux ont été retenus pour dresser l'état des finances de l'Organisation : le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total des montants dus aux États Membres.

Les indicateurs de la situation financière en 2014 sont généralement bons, sauf en ce qui concerne le budget ordinaire. Le montant des liquidités disponibles au titre du budget ordinaire est actuellement faible et cette situation devrait se détériorer davantage vers la fin de l'année. L'arriéré des paiements dus aux États Membres devrait avoir sensiblement diminué d'ici à la fin de 2014 grâce aux efforts que ne cesse de déployer le Secrétariat pour accélérer les procédures de paiement. Alors qu'on prévoit un solde de trésorerie positif pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux internationaux, les liquidités disponibles pour le plan-cadre d'équipement seront épuisées en novembre et il faudra utiliser les ressources du Fonds de roulement et du Compte spécial pour combler d'éventuels besoins de trésorerie à ce titre. La situation de trésorerie du budget ordinaire dépendra en définitive du total des contributions qui seront versées dans les derniers mois de l'année.

Une grande partie des quotes-parts demeure impayée. Étant donné le faible niveau des réserves disponibles, le règlement intégral et ponctuel des contributions financières dues par les États Membres est le seul moyen d'établir une base financière plus stable pour les travaux de l'Organisation.



I. Introduction

1. Le présent rapport contient une version actualisée des données figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation (A/68/524/Add.1). Il fait le point des indicateurs financiers au 2 octobre 2014 et présente une comparaison avec la situation au 1^{er} octobre 2013 (voir A/68/524).
2. La situation financière de l'ONU est examinée, dans le présent rapport, sur la base des quatre grands indicateurs habituellement utilisés pour évaluer l'état de santé financière de l'Organisation, à savoir le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total des montants dus aux États Membres.

II. Situation financière au 2 octobre 2014

3. Au 2 octobre 2014, on constatait une diminution du montant des contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux et une légère augmentation du montant des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire. Le financement du plan-cadre d'équipement n'a nécessité la mise en recouvrement de nouvelles contributions ni en 2013 ni en 2014. Au 2 octobre 2014, le montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire était plus élevé et celui des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix et du plan-cadre d'équipement était plus faible qu'un an auparavant. Le montant des contributions non acquittées au titre des tribunaux internationaux était inchangé par rapport au 1^{er} octobre 2013. L'arriéré des paiements dus aux États Membres devrait, selon les projections, avoir diminué considérablement d'ici à la fin de 2014. D'une façon générale, les indicateurs financiers pour 2014 étaient positifs, mais la situation de trésorerie du budget ordinaire restait très préoccupante. Son évolution dépendra dans une large mesure des contributions qui seront versées dans les derniers mois de l'année.

A. Budget ordinaire

4. Le montant total des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire en 2014 a été supérieur de 6 millions de dollars à celui des contributions mises en recouvrement pour 2013. Au 2 octobre 2014, les paiements reçus à ce titre étaient supérieurs à 2 milliards de dollars et ils dépassaient de 48 millions de dollars leur niveau enregistré au 1^{er} octobre 2013. Le total des contributions non acquittées s'élevait à 1 037 millions de dollars, contre 945 millions de dollars au 1^{er} octobre 2013, soit une augmentation de 92 millions de dollars.
5. Au 2 octobre 2014, 125 États Membres avaient payé intégralement leurs contributions au financement du budget ordinaire, soit neuf de moins qu'au 1^{er} octobre 2013. Le Secrétaire général remercie ces 125 États Membres de s'être pleinement acquittés de leur obligation de financement du budget ordinaire et engage les 68 autres à suivre leur exemple.
6. Le montant de 1 037 millions de dollars qui restait à recouvrer au 2 octobre 2014 était dû par un petit nombre d'États Membres. La situation financière à la fin de 2014 dépendra largement de ce que feront ces États Membres dans les mois qui viennent.

7. La trésorerie disponible au titre du budget ordinaire se compose des soldes du Fonds général, auquel sont versées les contributions mises en recouvrement, du Fonds de roulement, auquel sont versées les avances autorisées périodiquement par l'Assemblée générale, et du Compte spécial. À la fin de 2013, le solde de trésorerie du budget ordinaire enregistrait un déficit de 31 millions de dollars, et le solde du Fonds de roulement s'établissait en conséquence à 119 millions de dollars. Au 2 octobre 2014, le solde de trésorerie du budget ordinaire s'élevait à 35 millions de dollars, non compris les soldes du Fonds de roulement et du Compte spécial (qui s'élevaient à 150 millions de dollars et à 234 millions de dollars, respectivement). Le montant des liquidités disponibles au titre du budget ordinaire est actuellement faible, et cette situation devrait continuer de se détériorer vers la fin de l'année. Si l'on prend en compte les réserves, le montant total des liquidités actuellement disponibles s'élève à 419 millions de dollars.

8. L'Assemblée générale, dans sa résolution 68/247 B, a autorisé le Secrétaire général à utiliser, à titre exceptionnel, le Fonds de roulement et le Compte spécial pour combler les éventuels déficits de trésorerie du plan-cadre d'équipement, notamment pour ce qui est des dépenses connexes, jusqu'à la soixante-neuvième session. En outre, l'autorisation d'engagement de dépenses récemment approuvée pour la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) (voir résolution 69/3) grèvera la trésorerie du budget ordinaire. Ces dispositions exerceront une pression supplémentaire sur la situation de trésorerie du Fonds général. Alors que les liquidités disponibles au titre du budget ordinaire, y compris les réserves, s'élèvent à 419 millions de dollars, le montant des décaissements à effectuer jusqu'à la fin de l'année représente, selon les projections, quelque 800 millions de dollars. La situation de trésorerie continuera d'être suivie de près. Elle dépendra largement, à la fin de 2014, des contributions qui seront versées par les États Membres dans les derniers mois de l'année.

B. Opérations de maintien de la paix

9. La demande d'activités de maintien de la paix étant sujette à des fluctuations, il est difficile de faire des prévisions financières fiables concernant ces activités. De plus, l'exercice financier retenu pour les opérations de maintien de la paix ne courant pas du 1^{er} janvier au 31 décembre, mais du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante, des contributions sont mises en recouvrement séparément pour chaque opération. Par ailleurs, les avis de mise en recouvrement ne pouvant être émis que pour la durée du mandat approuvé pour chaque mission par le Conseil de sécurité, ils s'échelonnent sur toute l'année et portent sur des périodes de durées différentes. Tous ces facteurs rendent difficiles les comparaisons entre les éléments de la situation financière se rapportant aux opérations de maintien de la paix et ceux se rapportant aux activités relevant du budget ordinaire.

10. Au 2 octobre 2014, le montant total des contributions au financement des opérations de maintien de la paix non acquittées s'élevait à 2,6 milliards de dollars. Le montant total des contributions mises en recouvrement en 2014 au titre de ces opérations s'élève à 5,8 milliards de dollars, compte tenu des avis de recouvrement émis le 19 septembre pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), dont le montant se chiffre à

1 milliard de dollars. Les contributions reçues jusqu'à présent en 2014 s'élèvent à 5,5 milliards de dollars.

11. L'échelonnement, au cours d'une année, des mises en recouvrement de contributions au financement des opérations de maintien de la paix ainsi que les montants sur lesquels elles portent étant imprévisibles, il peut être difficile aux États Membres de se tenir à jour de leurs paiements. Le Secrétaire général tient à exprimer tout particulièrement sa gratitude aux 30 États Membres qui, au 1^{er} octobre 2014, s'étaient acquittés intégralement de leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix, à savoir l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Costa Rica, le Danemark, l'Égypte, la Finlande, la Gambie, la Guinée équatoriale, l'Irlande, l'Islande, le Japon, le Kazakhstan, la Lettonie, le Liechtenstein, Monaco, le Monténégro, le Niger, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, les Pays-Bas, la République-Unie de Tanzanie, Samoa, le Sénégal, Singapour, la Suède et la Suisse. En outre, l'Andorre, la Fédération de Russie et Israël ont versé l'intégralité de leurs contributions au titre des opérations de maintien de la paix dues et exigibles depuis la date de l'arrêté des comptes.

12. Au 2 octobre 2014, les liquidités disponibles pour les opérations de maintien de la paix étaient d'environ 4,25 milliards de dollars, dont quelque 3,8 milliards de dollars inscrits aux comptes des missions en cours, 310 millions de dollars à ceux de missions terminées et 134 millions de dollars au Fonds de réserve pour le maintien de la paix.

13. En ce qui concerne les sommes restant dues aux États Membres, le Secrétariat a continué de tout mettre en œuvre pour réduire leur montant. Celui-ci s'élevait à 513 millions de dollars à la fin de 2013 et il devrait, selon les projections, être ramené à 501 millions de dollars d'ici à la fin de 2014.

14. Au 3 octobre 2014, un montant de 585 millions de dollars était dû aux États Membres au titre des contingents et des unités de police constituées. En ce qui concerne les demandes de remboursement relatives au matériel appartenant aux contingents, 602 millions de dollars étaient dus au titre des missions en cours et 86 millions au titre des missions terminées. Ces éléments représentent au total environ 1,3 milliard de dollars. Les sommes dues se répartissent comme suit :

a) L'Organisation était à jour des sommes dues jusqu'en juillet/août 2014 au titre des contingents et des unités de police constituées de toutes les missions, sauf en ce qui concerne la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la MINUAD, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et la MINUL, les comptes spéciaux de ces missions étant insuffisamment provisionnés. Des paiements supplémentaires au titre des dépenses des contingents et des unités de police constituées, d'un montant total de 289 millions de dollars, étaient prévus pour le 9 octobre 2014;

b) Le remboursement des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents était à jour jusqu'en juin 2014 pour toutes les missions, sauf en ce qui concerne la MINUAD et l'UNFICYP, pour lesquelles le remboursement était à jour jusqu'en décembre 2013, et la MINUL, pour laquelle le remboursement était à jour jusqu'en mars 2014. Des paiements supplémentaires au titre du matériel appartenant

aux contingents des missions en cours, d'un montant total de 169 millions de dollars, étaient prévus pour le 10 octobre 2014.

15. Le Secrétaire général demeure très attaché à ce que l'Organisation s'acquitte le plus rapidement possible de ses obligations envers les États Membres qui fournissent des contingents et du matériel. À cet égard, la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix est suivie de très près en vue de faire des versements trimestriels aussi larges que possible aux États Membres, sur la base des liquidités et des données disponibles. L'Organisation est toujours tributaire du fait que les États Membres s'acquittent ou non de leurs obligations intégralement et sans retard et que les mémorandums d'accord concernant le matériel soient signés rapidement par les pays qui fournissent des contingents.

C. Tribunaux internationaux

16. Les tribunaux internationaux sont le Tribunal international pour le Rwanda, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Au 2 octobre 2014, l'arriéré de contributions au financement des tribunaux internationaux était au même niveau qu'un an auparavant (60 millions de dollars).

17. Néanmoins, au 2 octobre 2014, 98 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs quotes-parts au titre des tribunaux internationaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, soit deux de plus qu'au 1^{er} octobre 2013. Le Secrétaire général tient à remercier ces 98 États Membres et engage instamment les autres à acquitter intégralement et sans retard leurs contributions au financement des tribunaux internationaux.

18. La situation de trésorerie des tribunaux internationaux enregistre actuellement un solde positif et elle devrait rester robuste jusqu'à la fin de l'année. Le solde final dépendra des paiements reçus des États Membres dans les derniers mois de 2014.

D. Plan-cadre d'équipement

19. Un montant total de 1,87 milliard de dollars a été mis en recouvrement pour alimenter le compte spécial du plan-cadre d'équipement. Au 2 octobre 2014, la majeure partie des contributions avaient été acquittées et le solde impayé s'élevait à 0,5 million de dollars. Les liquidités disponibles au titre du plan-cadre d'équipement seront épuisées d'ici à novembre 2014. Dans cette perspective, l'Assemblée générale a autorisé l'utilisation à titre exceptionnel du Fonds de roulement et du Compte spécial pour faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie, notamment en ce qui concerne les dépenses connexes. Une décision concernant le financement du plan-cadre d'équipement et des dépenses connexes devra être prise lors de la partie principale de la soixante-neuvième session.

20. Au 2 octobre 2014, 176 États Membres avaient versé intégralement leurs contributions au titre du plan-cadre d'équipement. Le Secrétaire général tient à les en remercier et engage instamment les autres États Membres à verser avant l'achèvement du projet les sommes dont ils sont redevables.

III. Conclusions

21. Le Secrétaire général tient à remercier tout particulièrement les 29 États Membres qui ont réglé la totalité de leurs contributions qui étaient exigibles au 9 octobre 2014, à savoir l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Andorre, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Égypte, la Finlande, la Gambie, la Guinée équatoriale, l'Irlande, l'Islande, Israël, le Japon, le Kazakhstan, la Lettonie, le Liechtenstein, Monaco, le Niger, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la République-Unie de Tanzanie, Samoa, le Sénégal, Singapour, la Suède et la Suisse.

22. La situation de trésorerie est actuellement bonne pour toutes les catégories de dépenses, sauf celles qui sont inscrites au budget ordinaire. Le montant des liquidités disponibles au titre du budget ordinaire est actuellement faible, et cette situation devrait se détériorer davantage au cours des derniers mois de l'année. Les liquidités disponibles pour le plan-cadre d'équipement seront épuisées en novembre, et il faudra utiliser les ressources du Fonds de roulement et du Compte spécial pour combler d'éventuels besoins de trésorerie à ce titre.

23. Le nombre d'États ayant intégralement réglé leurs contributions a augmenté en ce qui concerne les tribunaux internationaux et le plan-cadre d'équipement, mais il a baissé en ce qui concerne le financement du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix. Le montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire reste considérable et cet arriéré continue d'être le fait d'un petit nombre de pays.

24. Il est encourageant de noter que le Secrétariat continue d'honorer l'engagement qu'il a pris de surveiller les entrées de liquidités au titre des opérations de maintien de la paix afin de pouvoir rembourser sans tarder les sommes dues aux États Membres, dont le montant devrait être ramené à 501 millions de dollars à la fin de 2014.

25. Compte tenu du faible niveau des réserves disponibles, et pour que l'Organisation conserve sa bonne santé financière, il est indispensable que les États Membres s'acquittent intégralement et ponctuellement de leurs obligations financières à son égard.

26. Le 9 septembre 2014, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/306, relative à l'amélioration de l'administration et du fonctionnement financier de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétariat a déjà adopté, lorsque c'était possible, des mesures propres à faciliter l'ouverture de comptes bancaires par les missions permanentes, et il est en train de conclure une procédure d'invitation à soumissionner en vue de trouver un nouvel établissement bancaire. Il tiendra les États Membres au courant des nouvelles dispositions bancaires et fera rapport à l'Assemblée générale comme celle-ci le lui a demandé dans sa résolution 68/306.